Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260211-2026CM11FEV10-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-10

ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE : Tarifs municipaux 2026 – Séjours ALSH

Rapporteur : Mme Michelle LE PETIT

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Mme Michelle LE PETIT, Conseillère Déléguée en charge de la « Solidarité-Malle des Malins », informe les membres du Conseil Municipal des propositions de tarifs présentées au sein des Commissions « Vie scolaire – Périscolaire – Enfance jeunesse » et « Finances – Prospectives – Affaires générales » pour les séjours 2026, organisés dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) 3-17 ans, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	Séjour 2 jours / 1 nuit 2026	Séjour 3 jours / 2 nuits 2026	Séjour 5 jours / 4 nuits 2026	Séjour 9 jours / 8 nuits 2026	Bivouac Sport-santé 5 jours - 2026	Séjour Disneyland 2026
QF A	30 €	69 €	138 €	249 €	68 €	62 €
QF B	33 €	89 €	148 €	266 €	85 €	67 €
QF C	35 €	106 €	176 €	318 €	90 €	73 €
QF D	37 €	128 €	195 €	351 €	96 €	79 €
QF E	39 €	135 €	207 €	372 €	106 €	85 €
QF F	41 €	148 €	218 €	394 €	111 €	90 €
QF G	43 €	158 €	231 €	414 €	115 €	96 €
Extérieur (hors commune)	51 €	187 €	261 €	470 €	230 €	118 €

Après divers échanges au sein de la commission, celle-ci propose, à l'unanimité, une répartition des séjours sur la période estivale avec 2 séjours programmés pour chacune des tranches d'âges. La proposition propose également un séjour au parc de loisirs Disneyland, pour tous les âges.

Madame l'Adjointe présente ainsi les différents séjours 2026 :

Pour les 6-8 ans :

- Du 19 au 21 août : parc de loisirs de Savenay
- Du 29 au 31 juillet : centre équestre les Korrigans

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260211-2026CM11FEV10-DE

GRAND CHAMP

Pour les 9-11 ans :
- Du 27 au 31 juillet : séjour Aventure & Magie sous Tentes à Fougères
- Du 24 au 28 août : parc de loisirs de Savenay

Pour les 11 ans et plus
- Du 2 au 10 juillet : séjour en Vendée
- Du 20 au 24 juillet : séjour à Péaule - Bivouac sport-santé

Pour les âges « mélangés » :
- Le 21 août, séjour 9-17 ans : Parc de loisirs Disneyland

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « vie scolaire – périscolaire - enfance jeunesse », réunie le 26 janvier 2026 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances - Prospectives – Affaires générales », réunie le 27 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifications modulées au quotient familial pour les séjours 2026 organisés dans le cadre de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) 3-17 ans, telles que présentées ci-dessus ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP R.F. 56 (Morbihan)

La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO